

C.P. n° 128.05.00-00.00 Sellerie, courroies, articles industriels en cuirs

Adaptation suite à : Indexation : 0,47 %

Validité : depuis le 01/04/2018

**Attention !** Un revenu minimum mensuel moyen interprofessionnel est garanti sur base annuelle aux travailleurs âgés de 18 ans au moins. Concrètement, vous devez donc vérifier si la somme des douze rémunérations mensuelles dont le travailleur a bénéficié au cours d'une année, augmentée d'éventuels avantages octroyés, mais à l'exclusion du double pécule de vacances et des compléments de rémunération pour prestations de travail supplémentaires ou tardives, est au moins égale à la somme des douze montants du revenu minimum mensuel moyen garanti.

Régime hebdomadaire : 38h

#### MAJEURS ( 21 ans )

Catégorie	salaire min.
01 : Catégorie 1	10,5070
02 : Catégorie 2	10,3030
03 : Catégorie 3	9,9910

#### MINEURS

Age	%	Catégorie		
		01	02	03
18 ans	80	8,4055	8,2425	7,9930
18,5 ans	85	8,9310	8,7575	8,4925
19 ans	90	9,4565	9,2725	8,9920
19,5 ans	95	9,9815	9,7880	9,4915
20 ans	100	10,5070	10,3030	9,9910